

spécial  
budget  
primitif  
2023



Vue aérienne groupe scolaire

SAINT MALO DE GUERSAC



# SOMMAIRE

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement.....	4
Focus sur les principales dépenses .....	5
Recettes de fonctionnement .....	6
Focus sur les principales recettes .....	7

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement.....	8
Dépenses d'investissement.....	9
Focus sur les travaux programmés en 2023.....	10

<b>POINT SUR LA DETTE.....</b>	<b>11</b>
--------------------------------	-----------



# EDITO

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous présenter le budget communal de l'année 2023, adopté par l'ensemble du conseil municipal, le 29 mars 2023.

Lors de cette même séance, nous avons pris la décision de ne pas augmenter les taux d'imposition de la fiscalité locale. Néanmoins, vos impôts locaux vont évoluer au regard de la revalorisation des bases fiscales à hauteur de l'inflation, décision émanant de la loi de Finances. 2023, année charnière de notre mandat, marque la fin des études préalables des projets de notre programme et le début de leur réalisation.

### - **Réhabilitation du groupe scolaire et libération d'un foncier en cœur de bourg**

La construction de la nouvelle école élémentaire « Geneviève Grattier » constitue la 1<sup>re</sup> tranche de cette opération qui a pu se concrétiser grâce au précieux soutien de nos partenaires, techniques et financiers, et à la vigilance que nous avons apportée au respect de l'enveloppe financière.

Le Conseil Départemental de Loire Atlantique a décidé de soutenir cette opération à hauteur de 600 000 euros; l'État, à travers la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) participe via une première enveloppe de 500 000 euros, une seconde est en cours d'étude; la Région Pays de Loire 100 000 euros; l'ADEME 73 000 euros; la CARENE par un fonds de concours de 46 000 euros.

Par ailleurs, un fonds vert créé en 2023 par l'État, soutenant les projets accélérant la transition écologique, a été sollicité en début d'année. À ce titre, une subvention de 500 000 euros viendra s'ajouter au financement de ce projet tourné vers une démarche environnementale : panneaux photovoltaïques, géothermie, ossature bois... et répondant aux nouveaux enjeux énergétiques. De plus, à l'heure de la sobriété foncière requise par l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN), notre action est en totale concordance et permettra de nous orienter vers une résidence seniors en cœur de bourg.

#### - **Création d'une maison médicale pluridisciplinaire**

Notre partenariat avec l'opérateur LEXHAM débute sa phase opérationnelle en juin prochain, par la démolition des trois garages situés près de la salle des fêtes, et ainsi, mettre à disposition une unité foncière de 1900 m<sup>2</sup> pour la réalisation de cet établissement. Outre les professionnels de santé malouins, lesquels ont collaboré activement à la définition des besoins, la commune se réserve deux cellules pouvant accueillir des médecins généralistes.

#### - **Vidéoprotection**

La concertation s'est achevée par une enquête auprès de la population. 163 foyers ont répondu, dont 86 % se disent favorables à la mise en place

de caméras sur la commune. Accompagnés par la Gendarmerie, nous devrions finaliser l'étude de besoins en cette fin d'année, pour une mise en œuvre en 2024.

La conjoncture inflationniste nous oblige à rester très prudents sur la réalisation de notre programme et de veiller à actionner tous les leviers financiers, en maintenant une pression sur les dépenses de fonctionnement. La chasse au gaspillage sera encore plus soutenue et les usagers des structures communales devront être encore plus vigilants.

Aussi, je remercie tout un chacun des efforts réalisés, dans son domaine respectif, pour permettre la réalisation d'un programme volontairement et exclusivement tourné vers l'avenir : nos enfants, notre sécurité et notre santé.

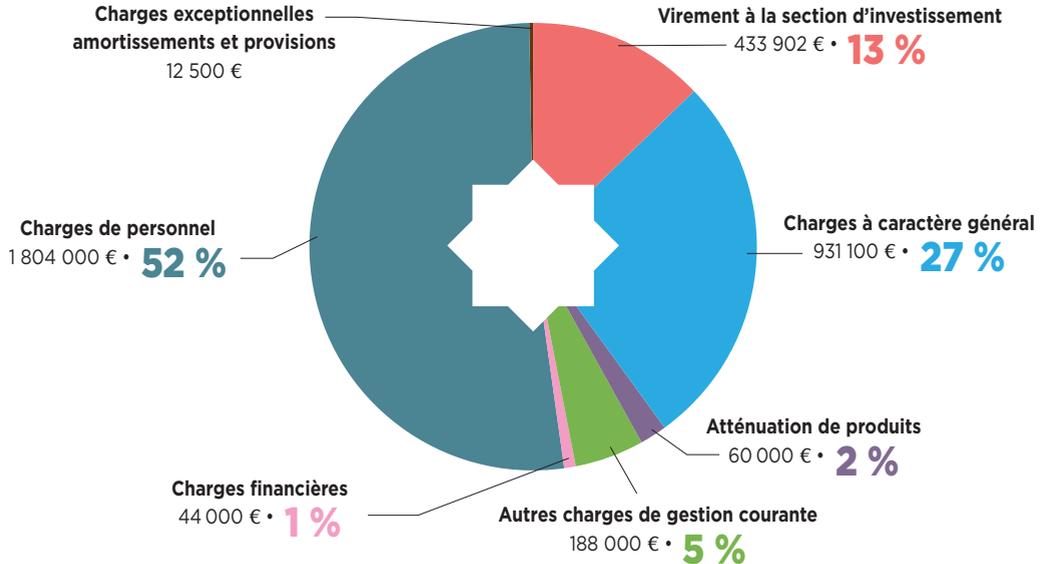
Très sincèrement,

**Jean-Michel CRAND**  
Maire de Saint Malo de Guersac

# SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires à la gestion courante de la Collectivité.

Dépenses de Fonctionnement d'un montant de 3 473 502 euros



### Les charges à caractère général

Elles concernent, notamment, les dépenses de fluides, d'alimentation, d'entretien et de fournitures ainsi que les prestations de service.

Pour 2023, la prudence reste de mise face au contexte inflationniste actuel. Les prévisions budgétaires de ce chapitre sont revues à la hausse et tiennent compte de la flambée des prix de l'énergie et des denrées alimentaires.

### Les charges de personnel

Ce poste représente plus de la moitié des dépenses de fonctionnement. L'augmentation des crédits prévus résulte en particulier de la revalorisation de 3,5 % du point d'indice de la fonction publique depuis juillet 2022 et, par ailleurs, des charges récurrentes liées au recrutement de saisonniers pour l'encadrement des jeunes durant les vacances scolaires au sein des structures enfance-jeunesse.

### Les autres charges de gestion courante

Les dépenses relatives aux autres charges de gestion courante se maintiennent.

L'enveloppe globale des subventions dédiée aux associations s'élève à **42 894 euros**.

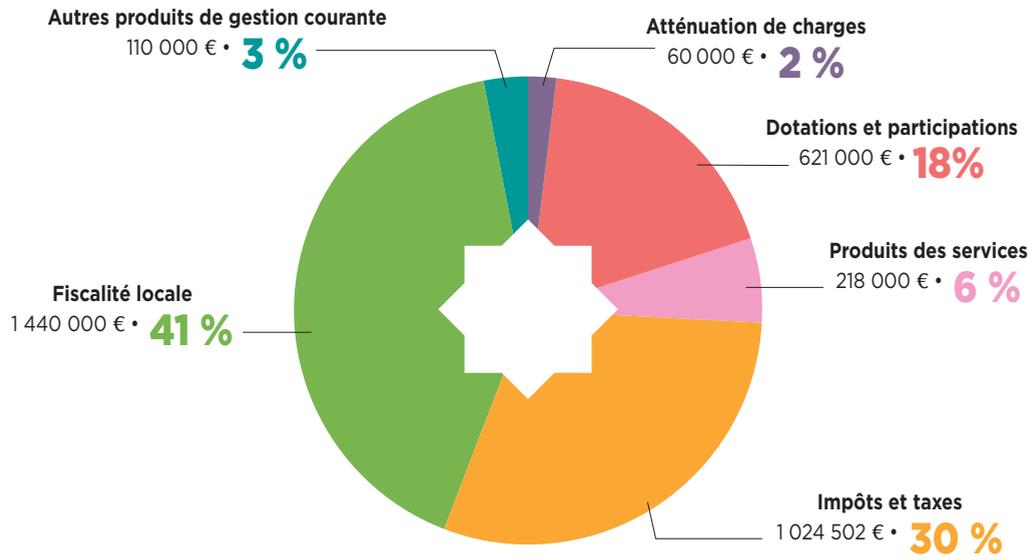
L'implication du milieu associatif dans l'animation de la vie locale, à travers la mise en place d'actions ponctuelles, reste un critère important dans l'attribution des subventions.

- Associations culturelles, sportives et de loisirs :  
**25 153 euros**
- Associations Éducation, enfance-jeunesse :  
**10 091 euros**
- Associations solidarité, santé :  
**7 650 euros**

### Le virement prévisionnel affecté à la Section d'investissement

Ce virement est constitué de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement. Malgré des prévisions de recettes en hausse, cet excédent diminue par rapport à l'an passé en raison de l'évolution des dépenses sur des postes fortement impactés par l'inflation.

Recettes de fonctionnement d'un montant de 3 473 502 euros



## FOCUS SUR LES PRINCIPALES RECETTES

### LES IMPÔTS ET TAXES

La part des produits de ce chapitre représente 30 % des recettes totales et intègre la **Dotation de Solidarité Communautaire**.

Pour rappel, la Carène Saint-Nazaire Agglomération a acté le maintien de l'enveloppe globale de la DSC attribuée aux dix communes membres, sur la durée du mandat. La recette annuelle attendue pour la collectivité s'élève à 793 000 euros.

### LA FISCALITÉ LOCALE

Ce poste est désormais distinct du chapitre impôts et taxes et constitue 41 % des recettes.

Il s'agit, principalement des impôts directs locaux. L'évolution du produit fiscal dépend de deux facteurs : les bases et les taux.

Compte tenu des évolutions réglementaires et de la réforme sur la taxe d'habitation, il est à noter, pour cette année, les modifications suivantes :

- Suppression de la TH sur les résidences principales mais maintien de la TH sur les résidences secondaires et autres meublés non affectés à l'habitation principale (THs)
- Réintroduction de la possibilité de voter un taux de THs

La Direction Générale des Finances publiques transmet, chaque année, les données relatives aux bases prévisionnelles. Pour 2023, celles-ci ont été revalorisées de 7,1 %.

En ce qui concerne les taux d'imposition, la municipalité a décidé de les maintenir à leur niveau actuel, afin de limiter la pression fiscale exercée sur les administrés, dont les revenus sont déjà fortement impactés par l'inflation.

	Taux votés en 2023	Produit attendu prévisionnel en 2023
Taxe sur Foncier bâti	38,71	883 362
Taxe sur Foncier non bâti	75,62	22 459
Taxe Habitation sur résidences secondaires	18,82	13 108
<b>TOTAL</b>		<b>918 929</b>
<b>Compensation TH État</b>		<b>384 938</b>
<b>Allocations compensatrices État</b>		<b>55 850</b>
<b>TOTAL RESSOURCES FISCALES</b>		<b>1 359 717</b>

### LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

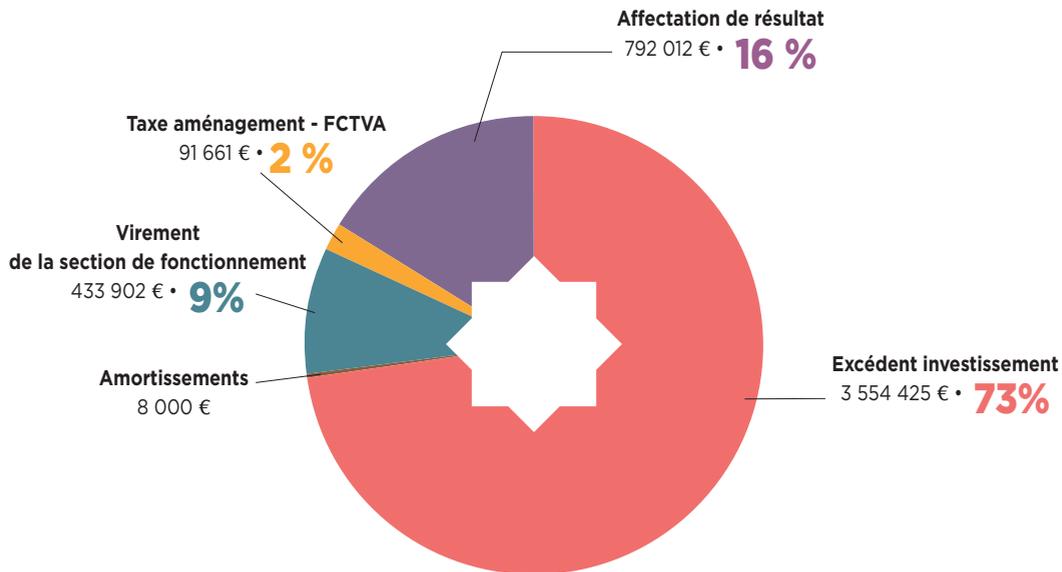
Comme l'an passé, ce poste représente 18 % des recettes dont plus de la moitié provient de la Dotation globale de fonctionnement. Celle-ci est octroyée par l'État, et varie selon différents critères liés, en particulier, au potentiel financier de la Commune.

La loi de finances 2023 prévoit une légère augmentation, mais cette dernière ne viendra pas compenser la hausse des prix qui pèsera sur le budget des Collectivités.

# SECTION D'INVESTISSEMENT

**Cette section retrace les opérations qui contribuent à modifier la valeur du patrimoine de la Commune.**

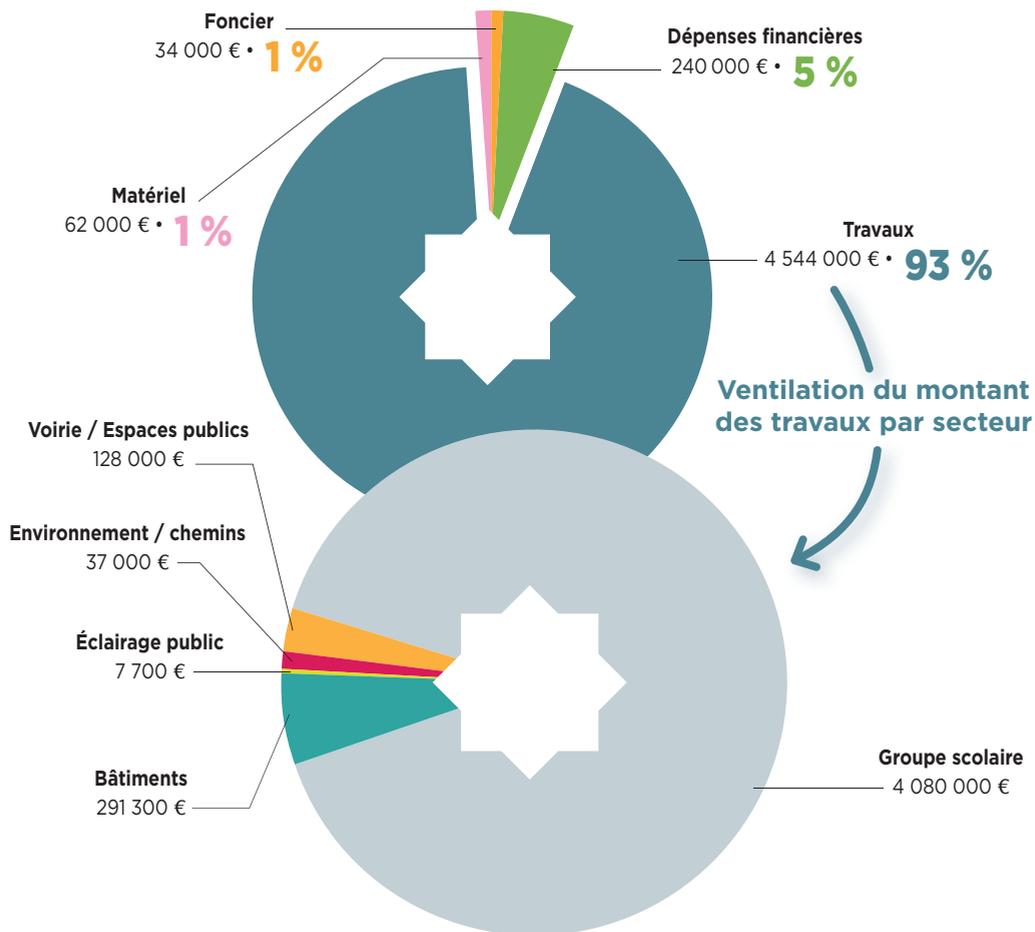
Recettes d'Investissement d'un montant de 4 880 000 euros



Une part importante des recettes (73 %) est composée de l'excédent d'investissement cumulé dont le nouvel emprunt de 1,7 millions d'euros contracté en 2021 pour compléter le financement du plan pluriannuel d'investissement prévu sur le mandat.

## Dépenses d'Investissement d'un montant de 4 880 000 euros

La politique enfance-jeunesse constitue un axe majeur du plan pluriannuel d'investissement défini par la municipalité, à travers notamment, **la réhabilitation du Groupe scolaire** dont les crédits inscrits représentent plus de 90 % de l'enveloppe des travaux prévue, soit **4 080 000 euros**.





### LES BATIMENTS COMMUNAUX

- Début des travaux de construction de la nouvelle école élémentaire et de réhabilitation partielle de l'école maternelle.
- Démolition des garages communaux situés à proximité de la salle des fêtes en vue de l'édification de la future maison médicale.
- Poursuite des travaux de restauration de l'église (vitraux, toiture, maçonnerie).



### LA VOIRIE ET LES ESPACES PUBLICS

- Entretien de diverses voiries communales.
- Aménagement de places de stationnement dont deux emplacements pour camping-cars sur parcelle attenante au parking de la médiathèque.



### ENVIRONNEMENT / CHEMINS

- Réfection du chemin longeant le canal de Brière vers la réserve Pierre Constant.
- Mise en place d'actions en faveur de la protection de la biodiversité (restauration de mares, plantations de haies...).

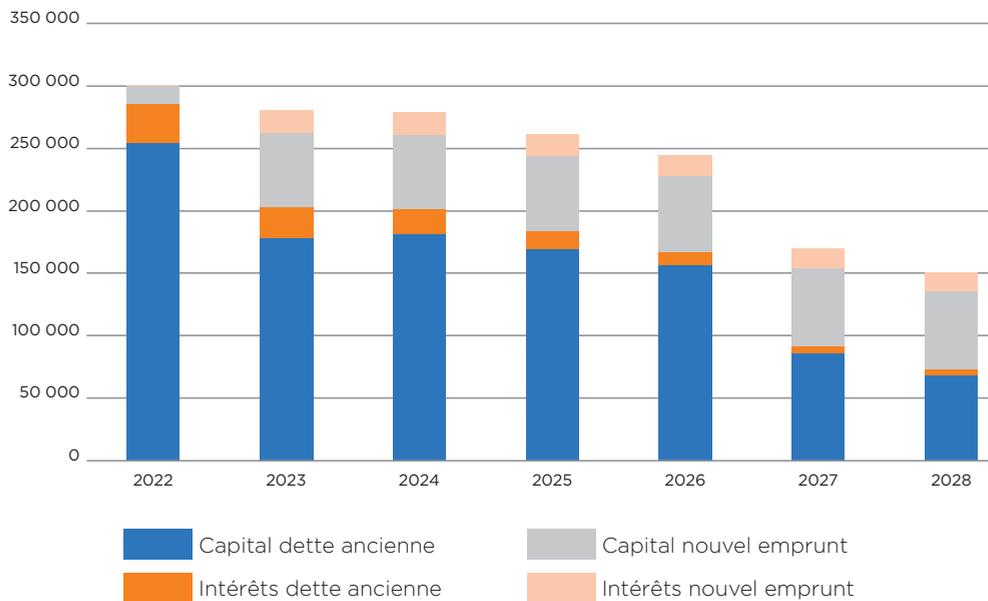
## POINT SUR LA DETTE

**L'encours de la dette est passé de 1 414 000 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à 2 846 045 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour rappel, la municipalité a contracté un emprunt de 1 700 000 euros au taux de 1,10 % sur une durée de 25 ans.**

Concernant l'annuité de la dette en 2022, le remboursement en capital s'est élevé à 268 942 euros et le remboursement des intérêts à 33 708 euros.

Pour 2023, le remboursement de l'annuité diminue, pour s'établir à 240 000 euros en capital et à 44 000 euros en intérêts. Cette baisse s'explique par l'extinction de dette ancienne.

### Annuités d'emprunts





# NOUVELLE APPLICATION

## Mon Agglo Facile

### Vie pratique



Vie pratique



Signalements



Agenda



Alertes



Actualités de la Commune



Disponible sur  
App Store



mon  
agglo  
facile

Les habitants  
de la Population  
"mon agglo facile"



DISPONIBLE SUR  
Google play



Mairie de Saint Malo de Guersac 12 rue Aristide Briand - 44550 Saint Malo de Guersac

Tél. 02 40 91 16 94 - mairie@saintmalodeguersac.fr

www.saintmalodeguersac.fr

